

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 mars 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-03-43 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Engagement de personnel-cadre – contremaître au Service des travaux publics;
- 7.2 Appel d'offres – GT2011-01 : octroi de contrat à CDGU inc. – préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'une piste récréative/utilitaire en site propre;
- 7.3 COMBEQ – Congrès 2011;
- 7.4 Règlement no 483 : dépôt du certificat des résultats du registre.

ADOPTÉE

2011-03-44 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2011, tel que présenté.

ADOPTÉE

2011-03-45 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2011 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2011, au montant de **213 907.83 \$**.

ADOPTÉE

2011-03-46 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2011 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2011, au montant de **410 731.10 \$**.

ADOPTÉE

2011-03-47 **TRANSFERT DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant que le tournoi de golf pour l'année 2010 a généré des profits, lesquels ont été versés aux surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2010;

Considérant l'article 91 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant la volonté du conseil municipal que tous les profits des tournois de golf de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soient versés aux surplus accumulés affectés - activités jeunesse et servant éventuellement à l'acquisition d'équipements de loisirs au bénéfice des jeunes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que les profits du tournoi de golf de l'année 2010 au montant de **14 768 \$** soient transférés des surplus accumulés affectés – activités jeunesse;

Que la trésorière soit autorisée à faire les écritures comptables appropriées.

ADOPTÉE

2011-03-48 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME AUX FINS DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « C-V » LOCALISÉE À L'INTERSECTION DES BOUL. DON-QUICHOTTE ET PERROT, DE CRÉER DEUX ZONES DONT L'AFFECTATION SERA « CONS » ET DE MODIFIER LES LIMITES D'UNE AIRE D'AFFECTATION « A-D » SITUÉE EN BORDURE DU BOUL. ST-JOSEPH – ADOPTION**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

2011-03-49 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-19 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE CONCORDANCES AVEC LES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 18 janvier 2011;

Considérant que le premier projet de règlement no 437-19 a été adopté lors d'une séance tenue le 8 février 2011;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 mars 2011;

Considérant que ce second projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter, **sans changement**, le second projet de règlement numéro 437-19, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 aux fins de concordance avec le plan d'urbanisme ».

Que ce second projet de règlement soit transmis à la MRC pour approbation.

ADOPTÉE

2011-03-50 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2010-17 : LOT 2 070 177 (RUE ÉTIENNE-TRUDEAU)

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence selon les éléments dérogatoires suivants :

1. L'aménagement du comble sur une superficie maximale de 32 mètres carrés au lieu d'une superficie nulle tel que prescrit à la réglementation;
2. Une marge de recul avant maximale de 32 mètres au lieu des 20,62 mètres prescrits à la réglementation;
3. La construction d'un garage isolé avec un empiètement en cour avant de 13,41 mètres au lieu d'un empiètement nul tel que prescrit à la réglementation.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2010-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que chaque élément dérogatoire a fait l'objet d'une analyse distincte;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'accepter, **partiellement**, la demande de dérogation mineure no 2010-17, lot 2 070 177 (rue Étienne-Trudeau), à l'effet :

1. De permettre l'aménagement du comble sur une superficie maximale de 32 mètres carrés au lieu d'une superficie nulle tel que prescrit à la réglementation;
2. De permettre une marge de recul avant maximale de 32 mètres au lieu des 20,62 mètres prescrits à la réglementation. Cette dérogation étant acceptée conditionnellement à ce que le couvert végétal soit conservé et régénéré si celui-ci se détériore.

ADOPTÉE

2011-03-51 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2011-04 : LOT 3 644 433 (RUE HUBERT-LEDUC)

Considérant que cette demande est à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence avec un plancher de rez-de-chaussée à 3,62 mètres de hauteur par rapport au niveau du centre de la voie de circulation au lieu du 1,5 mètre prescrit à la réglementation et avec un plancher de garage à 2,45 mètres de hauteur par rapport au niveau du centre de la voie de circulation au lieu d'un mètre prescrit à la réglementation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2011-04 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2011-04, lot 3 644 433, concernant un immeuble sur la rue Hubert-Leduc et à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence avec :

- Un plancher de rez-de-chaussée à 3,62 mètres de hauteur par rapport au niveau du centre de la voie de circulation au lieu du 1,5 mètre prescrit à la réglementation;
- Un plancher de garage à 2,45 mètres de hauteur par rapport au niveau du centre de la voie de circulation au lieu d'un mètre prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2011-03-52 CONTRAT DE SERVICE – BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE POUR 2011 – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à une demande de services auprès de différents fournisseurs pour l'octroi du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer le contrat de service pour le balayage et le nettoyage de la chaussée pour l'année 2011, à **Entretien J.R. Villeneuve inc.** pour un taux horaire de 60 \$ plus taxes jusqu'à concurrence d'une somme maximale de **18 000 \$**;

- 21 -

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-321-00-545.

ADOPTÉE

2011-03-53 CONTRAT DE SERVICE- TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS POUR 2011 – ADJUDICATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de renouveler le contrat de service pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts pour 2011 auprès de **Paysagiste Suburban**, pour une somme maximale de **25 040 \$** plus taxes;

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-725-50-562.

ADOPTÉE

2011-03-54 CONTRAT DE SERVICE AVEC AQUA-DATA INC. : INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR 2011

Considérant que la Ville a procédé à une demande de service auprès de différents fournisseurs pour l'octroi du contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour l'année 2011.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de conclure un contrat de service avec **Aqua-Data inc.** pour l'inspection et l'analyse annuelle 2011 des bornes d'incendie, au prix unitaire de 20 \$, pour une somme totale de **10 000 \$**, plus taxes;

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-413-00-443.

ADOPTÉE

2011-03-55 DEMANDE D'INTERVENTION DE BELL CANADA – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le nombre et la nature des demandes d'intervention placée par Bell Canada.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser madame Line St-Onge, directrice de la Gestion du territoire à signer les demandes d'interventions faites par Bell Canada.

ADOPTÉE

2011-03-56 OCTROI DE SUBVENTION – TOUR IGA – CHARLES BRUNEAU

Cet item est reporté à une séance subséquente.

2011-03-57 OCTROI D'UNE SUBVENTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière des Skieurs de l'Île, afin de soutenir l'acquisition d'équipements;

Considérant que les articles 4,90 et suivants de la Loi *sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer une subvention aux **Skieurs de l'Île** d'une somme de **2 500 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2011-03-58 **APPEL D'OFFRES SC2010-03 - « SKATE BOWL » AU PARC DES MÉSANGES – AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛTS**

Considérant qu'une résolution a été adoptée le 13 juillet 2010 sous le numéro 2010-07-213, octroyant le contrat pour l'aménagement d'un « skate bowl » au parc des Mésanges;

Considérant que l'octroi du contrat a été fait pour un montant erroné par rapport au document d'appel d'offres;

Considérant que la réalisation des travaux a engendré des dépassements de coûts, notamment quant au calcul de la quantité de sable de compaction nécessaire à la réalisation des travaux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser un dépassement de coûts d'un montant maximal de **8 535 \$**, plus taxes dans le cadre du contrat SC2010-03.

Que cette dépense soit puisée au surplus accumulé affecté – activité jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-23-080-04-711.

ADOPTÉE

2011-03-59 **APPEL D'OFFRES SC2010-01 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES MÉSANGES – AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛTS**

Considérant qu'une résolution a été adoptée le 11 mai 2010, sous le numéro 2010-05-139, octroyant le contrat pour le réaménagement du parc des Mésanges.

Considérant que la réalisation des travaux a engendré des dépassements de coûts;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser un dépassement de coût d'un montant maximal de **6 600 \$**, plus taxes dans le cadre du contrat SC2010-01.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-23-080-01-711.

ADOPTÉE

2011-03-60 **OCTROI DE SUBVENTION – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de L'Île-Perrot, afin de soutenir l'acquisition d'équipements;

Considérant que les articles 4,90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention à la **Société d'histoire et de généalogie de L'Île-Perrot** d'une somme de **350 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2011-03-61 **AIDE FINANCIÈRE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PARTENAIRES DE PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2011**

Il est proposé le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse la somme de **250 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation à l'édition 2011 de Plaisirs d'Hiver:

- **Les Archers Perrotdamois**
- **Les Scouts Canada de NDIP**
- **L'Association des Citoyens Perrotdamois**
- **Le Club optimiste Île-Perrot**

Que le tout soit puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2011-03-62 **MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – AUTORISATION DE SIGNATURE – SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'avoir un représentant pour la signature d'un formulaire d'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT);

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière pour certaines municipalités et villes de la MRC, mais n'est pas propriétaire de ses données;

Considérant que les données visées appartiennent aux municipalités;

Considérant que le partage de ces données via le système SIGAT est un outil efficace et utile à l'ensemble des municipalités et à la MRC;

Considérant que le MAMROT demande d'avoir un seul représentant afin de signer le formulaire d'adhésion pour l'ensemble des municipalités du territoire.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de mandater monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à titre de représentant des municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la signature des documents relatifs au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT).

ADOPTÉE

2011-03-63 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, DANICK CARDIN ET MARCELLE CATUDAL**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de conduites de drainage et de réseau d'éclairage de rue à intervenir avec Monsieur Danick Cardin et Madame Marcelle Catudal, ainsi que tout autre document pouvant être nécessaire à cet effet.

Que les frais inhérents à l'acte de servitude soient à la charge de la Monsieur Danick Cardin et Madame Marcelle Catudal.

ADOPTÉE

2011-03-64 **MANDAT À Me STÉPHANIE LABELLE DE LA FIRME AUMAIS-CHARTRAND – INFRACTION AU 108-112 RUE HUOT**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a donné mandat à la firme Aumais, Chartrand, avocats afin d'entreprendre des procédures judiciaires suite à l'émission de constats d'infraction;

Considérant que la Ville a pris tous les moyens raisonnables afin de faire respecter sa réglementation et de faire cesser l'infraction au 108-112 rue Huot à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant qu'à ce jour le dossier n'est toujours pas réglé;

Considérant le manque de collaboration du propriétaire;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que le conseil municipal donne mandat à Me Stéphanie Labelle de la Firme Aumais, Chartrand, avocats d'examiner le dossier avec les inspecteurs municipaux et d'entamer, le cas échéant, des procédures judiciaires.

ADOPTÉE

2011-03-65 **AMÉLIORATION DES CIRCUITS DU CIT LA PRESQU'ÎLE – DEMANDE D'ACQUISITION DE MINIBUS**

Considérant la volonté d'améliorer les services offerts par le CIT La Presqu'Île sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, afin d'être en mesure de desservir l'ensemble de la population.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de demander au CIT La Presqu'Île d'entamer les procédures auprès de son transporteur, afin d'acquérir deux minibus supplémentaires lesquels pourront desservir les nouveaux circuits offerts sur le territoire de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2011-03-66 **AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR L'ACTIVITÉ DU MOIS DE MARS – SOUPER DES MAIRES**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville achète 4 billets pour l'activité du mois de mars de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 16 mars 2011, au coût total de **180 \$**; madame Danie Deschênes, messieurs Sylvain Lemire et Bernard Groulx, ainsi que madame Micheline L. Morency, sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2011-03-67 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL-CADRE – CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'engager monsieur **Charles Thériault**, au poste de contremaître du service des travaux publics, rétroactivement au 7 mars 2011, selon les conditions prévues à son contrat et à l'entente des cadres, le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-311-00-110.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2011-03-68 **APPEL D'OFFRES – GT2011-01 : OCTROI DE CONTRAT À CDGU INC. – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'UNE PISTE À VOCATION RÉCRÉATIVE/UTILITAIRE EN SITE PROPRE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'une piste à vocation récréative/utilitaire en site propre le long du boulevard Saint-Joseph Sud;

Considérant que les soumissions ont été reçues le 25 février 2011;

Considérant que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation par un comité composé en conformité avec la politique de gestion contractuelle en vigueur à la Ville;

Considérant que CDGU inc. a obtenu le meilleur pointage;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'accorder le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'une piste à vocation récréative/utilitaire en site propre le long du boulevard Saint-Joseph Sud à la compagnie **CDGU INC.**, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, au coût de **49 000 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2011-01, conditionnellement à l'approbation du règlement par le MAMROT.

Que cette dépense soit puisée au règlement d'emprunt numéro 483 et imputée au poste budgétaire 1-23-040-03-721.

ADOPTÉE

2011-03-69 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – CONGRÈS 2011

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser madame **Mélissa Arbour LaSalle**, inspectrice en bâtiment, à participer au congrès de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et de l'environnement du Québec, qui aura lieu les 7, 8 et 9 avril, à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme de **1 200 \$** plus taxes;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-311.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2011-03-70 RÈGLEMENT NO 483 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E-2.2), le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 483.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports du mois de janvier 2011 de la Gestion du territoire.

2011-03-71 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à **21h22**.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/vc
